

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER
PROCÈS-VERBAL
DU 3 FÉVRIER 2012
SÉANCE ORDINAIRE

1. **Présences et quorum**

PRÉSENTS:

Conseillers : **M. Marcel Nadeau**
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

12-22 Tout en laissant le point varia ouvert, le projet de l'ordre du jour est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2012**

12-23 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 6 janvier 2012.

4. **Lecture et adoption des COMPTES**

12-24 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que les comptes du mois de JANVIER sont acceptés par les membres du conseil municipal pour un montant de **42 686.61\$**.
Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de JANVIER 2012.

SERVICTECH INC.

- 12-25** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier ne désire pas équilibrer le rôle d'évaluation pour 2013-2014 et 2015, mais préfère le reconduire.

Utilisation de la salle municipale et d'une salle au centre communautaire / Société d'horticulture

- 12-26** Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle municipale et d'une salle au centre communautaire à la société d'horticulture :
- Le 14 mars à 19h00 – assemblée générale (centre communautaire)
Le 17 mars -pour les semis (salle municipale)
Le 17 avril – pour le repiquage, durant la journée (salle municipale)

Ministère des Transports / fermeture et réouverture de la route 298 entre Les Hauteurs et St-Charles

- 12-27** Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition du ministère des Transports soit un montant forfaitaire de 165\$ (3h x 55\$/h) pour mettre en fonction le panneau clignotant au sud du village de Saint-Charles-Garnier et installer une barrière de fermeture de route sur la route 298 à l'intersection de la rue Pineault et Bélanger.

Commission des normes du travail

- 12-28** Considérant que la municipalité a été saisie d'une plainte provenant de la commission des normes du travail du Québec;

Considérant qu'un ajustement de salaire doit-être apporté pour monsieur Steeve Nadeau;

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité accepte la proposition de la CNT au montant de 907.57\$.

Renouvellement de partenariat avec le CLD de La Mitis
Soutien financier annuel aux comités locaux de développement

12-29

Considérant que la municipalité de Saint-Charles-Garnier souhaite renouveler son partenariat avec le CLD de La Mitis et ainsi se prévaloir du Fonds d'accompagnement des entreprises de La Mitis, volet « initiatives en milieu rural », pour soutenir annuellement les activités de son comité local de développement dûment désigné dans le cadre de la présente résolution;

Considérant que la municipalité désigne officiellement le Comité de développement Val-Garnier, organisme sans but lucratif légalement constitué selon la partie 111 de la Loi sur les compagnies, comme bénéficiaire de la contribution annuelle versée par le CLD;

Considérant que ce partenariat avec le CLD implique toujours une participation financière de la municipalité dans une promotion de 1/3 pour la municipalité et 2/3 pour le CLD pour une contribution maximale de 1 000\$ du CLD par organisme désigné, la municipalité s'engage à investir la somme de 500\$ annuellement dans ce même organisme.

Considérant les modalités additionnelles de ce nouveau partenariat à savoir :

- Soumettre au CLD le rapport d'activité et le rapport financier déposé lors de l'assemblée générale annuelle du comité ainsi qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle;
- Réaliser au moins une rencontre de travail annuellement avec le comité portant sur l'analyse et l'interprétation de l'outil d'évaluation « Tableau de bord du développement rural durable » des municipalités (accompagnés par un conseiller en développement rural de la MRC);
- Remettre au CLD en même temps que le rapport annuel d'activité du comité, une copie de l'outil d'évaluation dûment complété;
- Si l'une ou l'autre de ces obligations ne sont pas acquittées avant le 31 décembre de chaque année, la municipalité, et par conséquent le comité, perdra le bénéfice de la contribution pour l'année visée.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par

monsieur Bruno Roy de renouveler l'entente de partenariat avec le CLD de La Mitis pour assurer le soutien annuel des activités du Comité de développement Val-Garnier selon les modalités additionnelles précitées et d'autoriser monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire à signer le protocole d'entente avec le CLD étant entendu que ledit protocole n'entrera en vigueur qu'à compter du 1^{er} janvier 2012.

Ferblanterie A.T. INC. / M. Christian Turcotte

12-30 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à faire le paiement à Ferblanterie A.T. inc., au montant de 1 897.09\$. Ceci représente l'installation d'une hotte commerciale pour la salle municipale et ce dans le cadre du projet de la PFM.

6. MRC DE LA MITIS

Considérant que le gouvernement du Québec a approuvé le règlement intitulé « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement au sujet de périmètres d'urbanisation de Sainte-Luce, de l'implantation de résidences en zone aires d'affectation de villégiature ainsi que des zones à risque d'érosion et de submersion côtière » ainsi que le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux zones à risque d'érosion et de submersion côtière ».

Ce règlement a pour objet :

- de modifier les périmètres urbains de Ste-Luc;
- **Permettre la construction de résidence sur des propriétés foncières vacantes de 10 hectares et plus en milieu agroforestier;**
- Agrandir et créer des secteurs de villégiature;
- Instaurer un cadre normatif pour les zones à risque d'érosion et de submersion côtière.

Mandat au Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis

12-31 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier signifie son intérêt à procéder aux amendements à la réglementation d'urbanisme afin de permettre la construction de résidence sur des propriétés foncières vacantes de 10 hectares et plus en milieu agroforestier et accorde le mandat au Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis, pour l'élaboration des documents.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 8. Garage municipal / Souffleuse à neige**
12-32 Considérant que la souffleuse à neige ne n'est pas conforme à emprunter nos chemins municipaux;
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise Josette Bouillon, directrice générale, à faire l'achat :
-D'un triangle
-D'une plaque d'immatriculation à la S.A.A.Q.
De plus, elle est autorisée à signer tout document pertinent.
No d'identification du véhicule : C706K9BCY7A02
- 9. Les documents municipaux lors des séances du conseil**
12-33 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Nancy Pineault et résolu à la majorité de mettre gratuitement à la disposition du public, durant les séances du conseil, les documents tels que les comptes et procès-verbaux.
Pour : 4
Contre : 2
M. Jean-Pierre Bélanger, maire se prévaut de son droit de veto afin de pouvoir discuter de la question et ramener cet item à l'ordre du jour de la prochaine séance.
- 10. Approbation des personnes endettées envers la corporation**
12-34 Sur une proposition de monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau, il est résolu unanimement d'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au conseil en regard des personnes endettées pour taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).
- 11. Transmission à la municipalité régionale de comté de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**
12-35 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement d'ordonner à la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1) de transmettre avant le vingtième jour de mars au bureau de la municipalité régionale de comté, l'état des immeubles qui devront être vendus pour non- paiement de taxes municipales et / ou scolaire. Toutefois, la secrétaire-trésorière est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté la totalité des sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale

avant le 15 mars 2012. De plus, il est autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité de Saint-Charles-Garnier en juin 2012 si cela s'avérait nécessaire pour faire l'acquisition des immeubles situés sur notre territoire qui n'auront pas été réclamés.

12. VARIA

- 12-36
1. **Journée de la Résistance**
Il est proposé par madame Nancy Pineault, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et résolu unanimement d'autoriser les frais de déplacement de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire pour une réunion aux Méchins en février, dans le cadre des projets d'activités de la Journée de la Résistance.
 2. **Comité de développement**
Madame Nancy Pineault, énumère les montants d'argent distribués dans le milieu par le Comité de développement.
 3. **Camion incendie**
Dossier à suivre
 4. **AVIS DE MOTION / CIRCUIT VTT**
Avis de motion est donné par madame Nancy Pineault à l'effet qu'un règlement sera adopté pour la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12-37
14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu de lever la séance à 21h10.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas la résolution no 12-33 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

